

# VOTRE ÉTUDE PERSONNALISÉE EN ASSURANCE DE PRÊT

## MNCAP ADE 0124 CRD

Date de l'étude : 17/09/2025

Sebastien Anglade,

J'ai le plaisir de vous adresser votre simulation concernant votre assurance de prêt.

Les garanties et les tarifs de ce projet sont susceptibles d'évoluer en fonction de vos déclarations réalisées lors de l'adhésion.

Bien à vous,

GUILLAUME CHARENTON

### Votre interlocuteur dédié

#### CHARENTON GUILLAUME

GUILLAUME CHARENTON

+33695888080

contact@aecconseils.fr

31 AV SADI CARNOT

33140 VILLENAVE D'ORNON

N°ORIAS : 12069078

### Votre projet en un clin d'œil

Date d'effet du projet : 5 Décembre 2025

#### MNCAP ADE 0124 CRD

pour Sébastien Anglade

Taux moyen : 0,11%

TAEA : 0,21%

Cotisation : Variable

### Cotisation totale y compris les frais d'adhésion, de distribution et associatifs

Sur 8 ans : 1 366,52€

Sur la durée totale du prêt : 1 589,21 €

CONTRAT IMAGINÉ PAR ZENIOO,  
GÉRÉ ET ASSURÉ PAR MNCAP

**zenioo**

GROUPE **MNCAP**

## Vos informations personnelles

### Emprunteur 1

#### Sebastien Anglade

Lieu de résidence : 33610 Cestas

Date de naissance : 25/02/1979

Classe professionnelle : Salarié cadre et assimilé / fonctionnaire classe A

Déplacements professionnels : > 20 000 kms

Travaux en hauteur : Aucun

Travaux manuels : Aucun

Port de charges : Aucun

Fumeur : Non fumeur

Encours : montant total des prêts souscrits ≤ à 200 000 € : Oui

## Votre prêt Organisme prêteur : BANQUE POPULAIRE AQUITAIN CENTRE ATLANTIQUE

### Prêt 1

Type de prêt : Amortissable

Montant du prêt : 94 207,89€

Durée : 173 mois

Taux d'intérêt : 1.35 %

## Vos garanties

### Prêt 1 / Garanties sélectionnées

Vos garanties souscrites		Sebastien Anglade
DC / PTIA	Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	Inclus / Quotité : 100%

La quotité se définit comme une quote-part correspondant au pourcentage du capital couvert par l'assurance.

## Votre échéancier

Date des cotisations	Cotisation annuelle Sebastien Anglade	Cotisation mensuelle moyenne
05/12/2025	136,32€	11,36€
05/12/2026	200,76€	16,73€
05/12/2027	187,44€	15,62€
05/12/2028	177,60€	14,80€
05/12/2029	164,64€	13,72€
05/12/2030	147,72€	12,31€
05/12/2031	126,60€	10,55€
05/12/2032	103,44€	8,62€
05/12/2033	81,72€	6,81€
05/12/2034	60,84€	5,07€
05/12/2035	31,92€	2,66€
05/12/2036	22,92€	1,91€
05/12/2037	15,60€	1,30€
05/12/2038	8,64€	0,72€
05/12/2039	1,05€	0,21€
<b>Cotisation totale sur l'ensemble de la durée du prêt</b>	<b>1 467,21€ + 122€ (frais) = 1 589,21€</b>	

Cette cotisation totale s'entend y compris les frais ci-dessous :

- Prélevés uniquement lors de la 1ère cotisation, le mois suivant la date d'effet :
  - les frais d'adhésion : 25 € par assuré
  - les frais d'adhésion MNCAP : 2 € par assuré
  - les frais de distribution : 50 €
- Prélevés lors de la 1ère cotisation, le mois suivant la date d'effet, puis à chaque anniversaire du contrat :
  - les frais associatifs : 3 € par assuré

## Votre échéancier détaillé

### Prêt 1 /

#### Emprunteur 1 / Sébastien Anglade

Date des cotisations	Capital assuré	DC / PTIA	ITT / ITP	Cotisations			Cotisation annuelle totale
				IPT	IPP	IP PRO	
Date de la cotisation annuelle	Montant du capital restant dû *	Tarif annuel des garanties DC / PTIA à la date de la cotisation	Tarif annuel des garanties ITT / IPT à la date de la cotisation	Si IPT souscrit = incluse	Tarif annuel de la garantie IPP à la date de la cotisation	Si IP PRO souscrit = incluse	Sommes des tarifs des garanties DC / PTIA, ITT / ITP et IPP à la date de la cotisation
05/12/2025	94 207,89€	136,32€	0,00€	-	0,00€	-	136,32€
05/12/2026	88 248,05€	200,76€	0,00€	-	0,00€	-	200,76€
05/12/2027	82 207,27€	187,44€	0,00€	-	0,00€	-	187,44€
05/12/2028	76 084,43€	177,60€	0,00€	-	0,00€	-	177,60€
05/12/2029	69 878,43€	164,64€	0,00€	-	0,00€	-	164,64€
05/12/2030	63 588,12€	147,72€	0,00€	-	0,00€	-	147,72€
05/12/2031	57 212,38€	126,60€	0,00€	-	0,00€	-	126,60€
05/12/2032	50 750,01€	103,44€	0,00€	-	0,00€	-	103,44€
05/12/2033	44 199,86€	81,72€	0,00€	-	0,00€	-	81,72€
05/12/2034	37 560,75€	60,84€	0,00€	-	0,00€	-	60,84€
05/12/2035	30 831,43€	31,92€	0,00€	-	0,00€	-	31,92€
05/12/2036	24 010,72€	22,92€	0,00€	-	0,00€	-	22,92€
05/12/2037	17 097,36€	15,60€	0,00€	-	0,00€	-	15,60€
05/12/2038	10 090,07€	8,64€	0,00€	-	0,00€	-	8,64€
05/12/2039	2 987,61€	1,05€	0,00€	-	0,00€	-	1,05€
							<b>Cotisation totale</b>
							<b>1 467,21€</b>

\*moyenne du capital restant dû sur la période

## Vos formalités médicales et financières

Des formalités médicales sont nécessaires pour étudier dans les meilleures conditions votre demande d'adhésion. Celles-ci dépendent de votre âge au moment de l'adhésion et du montant des prêts déjà assurés et à assurer.

### Les formalités pour Sébastien Anglade

Questionnaire de Santé Simplifié

## Comment accomplir vos formalités médicales ?

### Les formalités de base

Pour étudier votre dossier, l'assureur vous demande de répondre à un questionnaire de santé pour identifier vos éventuels risques de santé. Nous vous conseillons de compléter très honnêtement ce questionnaire car les déclarations portées vous engagent, elles sont certifiées exactes par votre signature et fondent le contrat d'assurance.

L'assureur peut vous demander à réception de ces éléments, un complément d'informations.

**Les atouts Zenioo :** En 10 minutes seulement, réalisez votre déclaration grâce à notre questionnaire médical en ligne !

### Les formalités complémentaires

Dans certains cas (selon votre âge et / ou les capitaux empruntés), vous devrez également réaliser des examens médicaux complémentaires tels qu'un bilan sanguin, un électrocardiogramme ou une consultation chez un médecin. Afin de gagner du temps et de ne pas avoir à avancer les frais, nous vous conseillons de vous adresser directement à l'un des réseaux de soins suivants :

- ARM (Analyse Risque Médical) : présent dans 185 villes dont 14 adresses à Paris et 19 en région parisienne – 09 70 72 72 72 – <http://www.armfrance.com/>
- ABCOS-CIVEM : présent dans 205 centres – 09 69 32 27 32 – <http://www.abcoossante.com/>

Dans le cas où vous effectueriez les formalités médicales auprès d'un praticien de votre choix (médecin, laboratoire, ...), il vous appartiendra de procéder vous-même au règlement des frais engagés. Sur présentation de l'original de la (des) facture(s) acquittée(s), nous prendrons alors en charge les honoraires correspondants, dans les limites du tarif de Responsabilité Convention de la Sécurité sociale pour le profil sanguin, l'électrocardiogramme et l'échographie cardiaque, et dans la limite de deux consultations (soit 46 €) pour le rapport médical.

### À retenir :

- Quand l'assureur demande des formalités médicales payantes (visites, analyses...), il ne vous remboursera ces dépenses qu'en cas d'adhésion du contrat. Toutefois, si pour des raisons médicales, à l'issue de l'étude du dossier, il vous était proposé un nouveau tarif, vous auriez le droit de refuser. Dans ce cas, l'assureur prendra tout de même en charge les frais engagés pour ces formalités médicales dans les limites des tarifs de convention des organismes sociaux français.
- Vous pouvez joindre tout document (compte rendu, certificat...) que vous jugez utile et qui peut faciliter la prise de décision par le médecin de l'assureur. Envoyez-le tout sous pli confidentiel avec votre demande d'adhésion. L'assureur peut vous demander à réception de ces éléments, un complément d'informations.

## Où envoyer les formalités médicales ?

Les formalités médicales sont à transmettre sous enveloppe confidentielle à l'adresse suivante :

MNCAP Service médical  
5, rue Dosne  
75116 Paris